



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES  
PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

**PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860 – RÈGLEMENT DE ZONAGE –  
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE ET 861 RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT – VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :
  - *Projet de règlement numéro 860 - Règlement de zonage – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;*
  - *Projet de règlement numéro 861 - Règlement de lotissement – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.*
2. Le projet de règlement numéro 860 - Règlement de zonage – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a pour objet de remplacer le règlement de zonage numéro 533 ainsi que tous ses amendements subséquents ;
3. Le projet de règlement numéro 861 - Règlement de lotissement – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a pour objet de remplacer le règlement de lotissement numéro 535 ainsi que tous ses amendements subséquents ;
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 19 h 00** au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre à Sainte-Anne-de-Bellevue. Au cours de cette assemblée publique, les membres du conseil expliqueront les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
5. Le projet de règlement numéro 860 devra être approuvé par toutes les personnes habiles à voter du territoire.
6. Toute personne intéressée peut consulter les projets de règlements sur le site internet de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'adresse suivante : <https://ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/fr/397/projets-de-reglements-> ou à l'hôtel de ville situé au 109, rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Bellevue, H9X 1M2

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 16 avril 2024.

Me Caroline Plourde,

Greffière adjointe